

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA VALLEE DU CAROL

6. PLACE CAROLANE 66760 LATOUR DE CAROL

TEL: 04.68.04.06.73 * * FAX: 04.68.30.29.23

sivm-carol@wanadoo.fr

- PORTE-PUYMORENS
- PORTA
- LATOUR DE CAROL
- ENVEITG

CONSEIL SYNDICAL DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017 MAIRIE DE LATOUR DE CAROL 21H

Présents : Porté-Puymorens: J. Sarda, D. Roboam

Porta: M.Hugon

Latour de Carol: A.Carréra

Enveitg: Ch.Torrent, J-F Casamitjana

Excusés : Cl. Chevillon de Porta

- Ordre du jour: 1/ Traitement eau potable (modification ordre du jour, rajouté)
- 2/ Demande subvention travaux EU, rue de Taouge à Enveitg
 - 3/ Réponse à réclamation
 - 4/ Mission comptable (nouvelle proposition)
 - 5/ Tarification eau, assainissement et abonnement
 - 6/ Rapport SPANC
 - 7/ Parts fixes chambre d'hôtes
 - 8/ Questions diverses

Séance ouverte à 21H12

Après quelques mots de bienvenue à l'adresse des membres présents au Conseil Syndical, le Président Jean Sarda soumet à leur approbation le compte-rendu du dernier Conseil Syndical du 26 Juin 2017. Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Traitement eau potable

Le Président propose le changement de traitement de l'eau potable sur les deux usines de traitement de Porta et Porté-Puymorens. Ce changement porterait sur le passage du bioxyde de chlore au chlore gazeux. Le coût des travaux nécessaires est estimé à 36.000€ HT avec une subvention escomptée atteignant globalement les 80% de l'estimatif.

Le Conseil Syndical accepte cette proposition à l'unanimité sous réserve de l'obtention de la subvention escomptée

2. Demande de subvention EU Rue de Taouge à Enveitg

Le Cabinet Géo-Pyrénées est chargé du dépôt de dossier de demande de subvention pour les travaux EU rue de Taouge. Montant de la prestation, environ 300€.

L'estimatif des travaux s'élève à 96.274,55€

La subvention prévue est de 30% par l'Agence de L'Eau et de 20% par le Département. 50 % resterait donc à la charge de la commune d'Enveitg

Délibération votée à l'unanimité : 6/6

3. Réponse à réclamation

Une fin de non-recevoir a été formulée par le Conseil Syndical à la réclamation de M. Etienne Baqué, accusant le SIMM d'avoir détérioré une canalisation d'irrigation au lieu-dit « la sous-station », route de la Vignole. Les faits remonteraient aux années 2004-2005 lors des travaux AEP-EU sur le CD 34 reliant la station d'épuration. Une lettre recommandée détaillant les raisons du refus lui sera transmise.

Accord unanime : 6/6

4. Mission comptable

Une première convention avait été signée avec le Cabinet d'expertise comptable dirigé par M. Alain Jordy.

Ce dernier ayant relevé, d'après lui, certains dysfonctionnements dans la comptabilité du SIVM, a décidé unilatéralement de suspendre la mission que lui confiait la première convention tant qu'on ne le mandaterait pas pour remettre à niveau notre comptabilité qu'il jugeait fautive.

Après échanges de courriers et entrevues, son Cabinet nous soumet une deuxième proposition, indépendante de la première, ayant pour objectif de mettre à jour la comptabilité du SIVM et de solder les comptes en attente répertoriés dans les documents transmis par la Perception (P 503), non régularisés depuis 2008.

La deuxième proposition s'élève à une participation financière du SIVM de 10.000€ HT, pour 2 mois 1/2 de travail à temps plein environ. Cette dépense s'ajoute aux 8.000€ HT prévus par la signature de la première convention.

Devant l'importance des frais supplémentaires demandés pour mener à bien cette deuxième mission, Le Conseil Syndical prend le temps de la réflexion et décide :

- a) de charger deux de ses membres, dont le Président, de se pencher sur les P 503 dans un but de clarification et de répertorier les mesures à prendre et ce, le mercredi 11 octobre 2017 au matin.
- b) de réunir le bureau le mercredi 11 octobre 2017 à 15Heures
- c) de reprendre contact avec le Cabinet d'expertise comptable de M. Jordy dans le but d'une renégociation

Aucune délibération n'est prise à ce sujet en attendant

5. Tarifification AEP-EU Abonnements

Tarifs actuels : AEP.....0.92€ HT/M3

EU.....0.92€ HT/M3

Abonnements AEP.....67.10€HT

EU.....67.10€HT.....total : 144.60€TTC

Tarifs proposés : prix de l'eau inchangé

Abonnements : +5%

AEP : 67.10+5%=70.45+TVA 5.5%=...74.32 TTC

EU : 67.10+5%= 70.45+TVA 10%=...77.50 TTC....total : 151.82€TTC

6. Rapport SPANC

Le Président présente au Conseil Syndical le rapport du SPANC.

Le rapport est approuvé à l'unanimité

7. Parts fixes appliquées aux chambres d'hôtes

Le Conseil Syndical décide d'appliquer aux établissements proposant des chambres d'hôtes :* 1 part fixe pour 5 chambres d'hôte

*1 part fixe pour l'appartement de fonction ou les besoins d'exploitation

Voté à l'unanimité : 6/6

8. Questions diverses : « pèse bouche incendie »

Le SIVM s'est doté d'un appareil dit « pèse bouche incendie ». Ce dernier est en dépôt à la Caserne des Pompiers de Porté-Puymorens

Chaque Maire, responsable du fonctionnement des poteaux incendie, se doit :

a) de désigner dans chaque commune un référent élu

b) de désigner un employé municipal responsable dont la formation sera assurée par D. Roboam, contacté par la commune demandeuse.

Séance levée à 23h15